

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille quatre, le 28 octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie PEZET-CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO,
Messieurs, Max ESCAFFRE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS, Jean-Marc BALARAN et Frédéric ORGUEIL

Absent excusé : Emeline VIGROUX, Mme PIRON Flavie,

Absents : Alain TROUCHE

Pouvoir : Pascal HEBRARD donne pouvoir à Mme Annie PEZET-CARAYON

Date de la convocation : le 18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 8	Votants : 9
-----------------------------	------------------	--------------	-------------

D02- Adhésion au service « RGPD » de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

La Présidente expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** présente un intérêt certain.

En effet, le bureau de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

La Présidente PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de désigner l'**Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec l'ADM81,

de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

DECISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser La Présidente à désigner l'**Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser La Présidente à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser La Présidente à prévoir les crédits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.

Fait à Castanet, le 28 octobre 2024

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO



S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le